

Date de création : 29/04/20
 Date de Mise à Jour : 13/05/20
 Version v18.1

Facturation Vente Oléagineux

Objectif

Dans le cas de la vente d'oléagineux, certaines caractéristiques, **Point d'huile et Acidité**, ne sont pas connus lors de la livraison de la marchandise, mais plus tard. Il est donc habituel, de **facturer provisoirement** cette marchandise, à **98% de la facture "aux normes"**. Au retour des analyses, une **facture définitive**, de régulation de tarif, qui reprendra les valeurs réelles de ces caractéristiques, sera éditée.

Actions préliminaires

Paramétrage fiche article

Dans un premier temps, il faut indiquer, dans la fiche Article, le taux appliqué sur la facture provisoire de cet article :

Index -> Céréale -> Généralité

CÉREALES

- Généralité

Code ONIC

- **Taux Prix Provisoire**

Campagne Renseigner le pourcentage utilisé pour la facturation provisoire : **98**

CAMPAGNE CÉREALIÈRE Dans ce cas le **Prix Brut** de la facture provisoire sera égal à **98% x Tarif Article**

Commercialisable

- **Taux MBM Provisoire**

Espèce Renseigner, si besoin, le pourcentage utilisé pour la facturation des Majoration bi-mensuelles provisoires : **98**

Mouture Code certification

Semence

Biologique

Durable

Taux prix provisoire	Taux MBM provisoir
98	

Création des barèmes Huile et Acidité

Les **Barèmes spécifiques Oléagineux**, **Correction Prix** et **Correction Poids**, doivent être **créés** et **déclarés** dans les fiches Article ou Groupe Article.

Facturation provisoire

1. Se positionner sur l'**entité site de production** sur lequel doivent être générées les factures (et non sur une entité administrative).

2. Ouvrir le module **Facture Vente Céréale**

- Entête Client : Renseigner l'entête de la pièce sans oublier de **décocher Pièce Définitive**.
- Détail : Importer les **lignes de Livraison Vente Céréale** à facturer provisoirement (Index → Lignes).
 - Les caractéristiques renseignées correspondent aux **valeurs aux normes**, à cette étape.
 - Le prix brut renseigné se calcule automatiquement à partir du taux provisoire et du tarif indiqué dans le bon de livraison client.

La ligne Article de la pièce Livraison Vente Céréale doit **obligatoirement comporter un tarif**, sinon le taux provisoire ne pourra pas être appliqué. Il est aussi possible **d'appeler un tarif stocké dans la fiche article** directement à partir de la **ligne de facturation**, et celui-ci sera alors multiplié par le taux provisoire. Il est important de ne pas forcer le prix dans la ligne de facturation car, dans ce cas, le calcul par le taux provisoire ne se fera pas

SIRET : 123854789
N° Collecteur : 12345
N° Agrément : 4321

SARL SIGMA
RUE DE LA RIVIERE
91540 MENNECY

FAC. VTE CERE N° FVCS1000015

Code Tiers	Date Pièce
100037	19/02/2020

FACTURE PROVISOIRE

Site

N° TVA Intra communaute : FR 523854885544

Coordonnées : PEMZEC Tel.: 0807070707 E-Mail : PEMZEC@SIGMA.FR

Page : 1

$$\begin{aligned}\text{Prix Facturé} &= 98\% \times \text{Tarif article} \\ &= 98\% \times 300 \\ &= 294\text{€}\end{aligned}$$

T	INTITULÉ	TX TVA	HT	TVA	TAXES	TVA TAXE	T.T.C.
1	BASE 1	10 %	20 580.00	2 058.00			22 638.00
	TOTAUX		20 580.00	2 058.00			22 638.00

ÉCHÉANCIE	RÈGLEMENT	COMpte BANCAIRE	MONTANT TTC
29/02/2020	A RÉGLER PAR		22 638,00 €

Facturation définitive

A la réception des résultats d'analyse du point d'huile et de l'acidité, il faut établir la facture définitive de la marchandise.

1. Se positionner sur l'**entité site de production** sur lequel doivent être générées les factures (et non sur une entité administrative).
 2. Ouvrir le module **Facture Vente Céréale**
 - o Entête Client : Renseigner l'entête de la pièce mais cette fois-ci laisser **cocher Pièce Définitive**

o Détail :

- Dans l'Index (bandeau à gauche de l'écran), sélectionner Article Définitif.
- Sélectionner l'article à facturer
- Dans la fenêtre de liste des factures provisoires du Tiers, sélectionner la/les pièces provisoires concernée(s).
- Renseigner la quantité.

Le prix brut n'a besoin d'être renseigné que s'il est différent de celui indiqué dans le bon de livraison client, sinon il remontera automatiquement.

Puis Valider

- Renseigner les caractéristiques réelles après analyse.
- Valider la pièce

La pièce calcule alors le Poids aux normes en fonction des valeurs de caractéristiques et du barème correction Poids ainsi que le montant de la bonification/Réfaction à l'aide du barème correction Prix et déduit la ou les ligne(s) de facturation provisoire utilisée(s) pour cette facturation.

The screenshot shows the SIGMA software interface for creating a provisional invoice. The main window displays the following details:

- Entête Client:** Référence interne FVCS1000016, Date 19/04/2020, Activité CEREALE, Site SITE 1.
- Entête Pièce:** Article définitif circled in red.
- Détail (SIGMA):** A table showing the calculation of weights and prices for Colza oil. The table includes columns for INTITULE, ORIGINE, QTE NORMES, U.V., PRIX BRUT, Taux/Val BON/REF, PRIX NET, H.T., and SITE PROVENANCE / DESTINATION.

INTITULE	ORIGINE	QTE NORMES	U.V.	PRIX BRUT	Taux/Val BON/REF	PRIX NET	H.T.	SITE PROVENANCE / DESTINATION
COLZA 1		68.977	TONNE	300.00		331.44	22 861.53	
	Humidité				9.50			
	Impureté			+	2.80			
	Huile				46.30			
HUILE COLZA				31.44	46.30			
COLZA 1	FVCS1000015	-70.000	TONNE	294.00		294.00	-20 580.00	

SIRET : 123654789
 N° Collecteur : 12345
 N° Agrément : 4321

SARL SIGMA
 RUE DE LA RIVIERE
 91540 MENNECY

FAC. VTE CERE N° FVCS1000016

Code Tiers	Date Pièce
100037	19/04/2020

Site	
SITE 1 - 91360 EPINAY SUR ORGE	

N° TVA Intracommunautaire : FR 523654665544
 Coordonnées : PEMZEC Tél. : 0607070707 E-Mail : PEMZEC@SIGMA.FR

Poids Ramené aux Normes Page : 1

Tarif Article

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT HT	T
COLZA 1 (CAMPAGNE 2019) Caractéristiques réelles	68.977	TONNE	300.00	20 693.10	1
Humidité: 9.50 Impureté: 2.80 Huile: 46.30		HUILE		31.437	2 168.43
FVCS1000015 du 19/02/20					
	-70.000	TONNE	294.00	-20 580.00	1
TOTAL TONNAGE FACTURÉ	-1.023				
Bonification liée au barème Huile			Déduction de la facture provisoire déjà réglée		
Régulation entre facture Réelle et facture Provisoire					

T	INTITULÉ	TX TVA	HT	TVA	TAXES	TVATAXE	T.T.C.
1	BASE 1	10 %	2 281.53	228.15			2 509.68
	TOTAUX		2 281.53	228.15			2 509.68 €

ÉCHEANCE	RÈGLEMENT	COMPTE BANCAIRE	MONTANT TTC
30/04/2020	ARÉGLER PAR	-	2 509.68 €

From:

<https://wiki.atys.analys-informatique.com/> - Wiki Atys

Permanent link:

https://wiki.atys.analys-informatique.com/doku.php?id=wiki:docs_en_cours:facture_vente_oleagineux

Last update: 2024/04/15 14:27